

IMPULSION : UNE SAISON 2 ?

LE 25 NOVEMBRE 2025 UNE REUNION MULTILATERALE PORTAIT SUR IMPULSION DGA 2025 ET SUR LES REORGANISATIONS.

La première partie de la réunion portait sur le bilan du projet impulsion DGA et notamment sur les points suivants d'organisation :

- Création de la DPAP (fusion des services en charge des capacités et financier).
- Création de la DID (renforcement de l'action de l'État sur la BITD) et mise en place des AIDER (attachés régionaux).
- Développement de l'anticipation stratégique avec un adjoint à la DGA et lancement du programme RADAR.
- Évolution de la DRH : création de délégations et bureaux dédiés (talents, écoles, réserves, transformation digitale, etc.).
- Création du STP pour promouvoir les cultures performance, managériale, numérique et des risques.

Une complétude a été présentée sur la « DGA autrement » :

- Agilité dans les opérations d'armement : FAR (Force d'Acquisition Réactive) et partenariats d'innovation.
- Nouveaux partenariats internationaux (achats pour d'autres pays, SAFE).
- Développement de la culture managériale (parcours valeurs, capsules comportementales).
- Maîtrise d'œuvre : création des CIAT, CIAM et CIAS (communautés d'intérêt).
- Simplification des suivis qualité, des normes et des spécifications.
- Mise en œuvre de revues de DUB pour réduire les exigences.

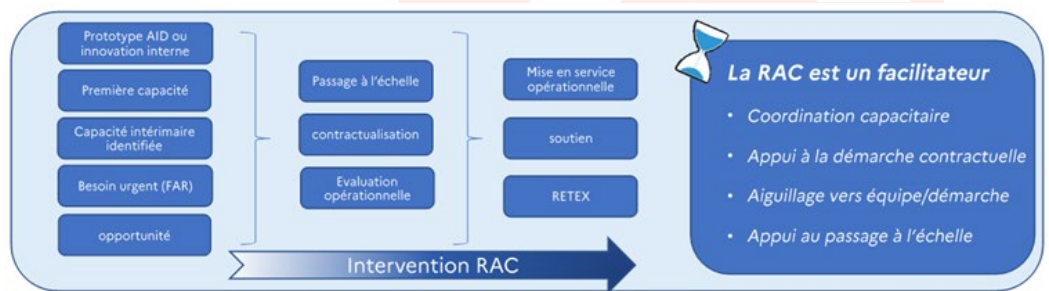
Cette « saison 1 » d'impulsion DGA a impactée les postes civils de la façon suivante.

Direction	Nombre de postes civils impactés	Agents reclassés	Agents en attente de reclassement
AID	0	0	
AND	1	1	
DO	10	10	
DP	16	15	1
DRH	14	14	
DI	1	0	1
DT	25	25	
SMQ	26	25	1
SASD	2	2	
SSDI	0	0	
S2IE	24	22	2
TOTAL	119	114	5

En seconde partie de réunion, un focus sur les réorganisations de la DGA a été présenté tant pour les mesures qui vont justifier la modification d'instruction qui sera présentée au prochain CSAR, que les mesures n'ayant pas d'impact sur ce document d'organisation de la DGA.

- Création de CAMPUS DGA (voir CR formation)

- S2NA : ajustement de la SDAG et du CP-BRU. Les raisons incluent l'optimisation des processus (Lean), l'alignement sur d'autres sous-directions et la rationalisation des interfaces. Les projets ont été présentés aux agents et aux représentants du personnel en novembre 2025, avec une demande d'intégration dans l'arrêté de transformation de 2026. Les fiches de poste (FdP) seront finalisées mi-décembre.
- DOMN/CIRCEA : La DGA prévoit la délocalisation de l'EPDP C2 ARES vers Toulouse, avec un noyau de 6 postes à partir de septembre 2026, accompagné d'un plan d'accompagnement pour le personnel concerné
- DPAP : la DPAP modifie son instruction d'organisation en élargissant les responsabilités de l'adjoint au directeur. Initialement chargé du fonctionnement interne et de la maîtrise des risques, il se voit désormais confier un rôle de suppléance et de représentation du directeur dans diverses instances.
- DOMN : Mise en place de la RAC pour réinvestir le temps court en plus du temps long, avec plus de flexibilité et de subsidiarité



**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

- DGA IP : face à l'évolution numérique, elle doit adapter sa structure pour mieux répondre aux besoins des métiers ENV, SIO et DIA. La complexité accrue de la communication et de la gestion des ressources justifie une réorganisation en deux unités : "UI NUM" (~175 personnes) et "UI Cyber" (~60 personnes).
- SSDI : modification du périmètre des 2 sous-directions régionales de CSDI et regroupement de SSDI pour EV et EM (Objectif pour premier semestre 2026).

La **CFDT** a pu apprécier la présentation synthétique du bilan d'impulsion DGA mais reste frustrée de ne pas avoir eu d'éléments sur les perspectives alors que c'était pourtant prévu à l'ordre du jour.

La **CFDT** constate aussi que la complétude des présentations prévues pour les futures réorganisations n'a pas généré de questions majeures des organisations syndicales.

La **CFDT**, syndicat de transformation, suit avec une attention particulière les mesures visant à faire évoluer la DGA

vers des objectifs de modernisation. Nous veillons à ce que ces évolutions se fassent dans le respect des droits et des conditions de travail des agents, garantissant ainsi une transition équitable et durable.

Pour la **CFDT**, même avec un changement de délégué, notre engagement reste inchangé pour accompagner les transformations tout en défendant les intérêts des agents afin de soutenir une DGA innovante et respectueuse de ses collaborateurs.

Paris, le 4 décembre 2025